

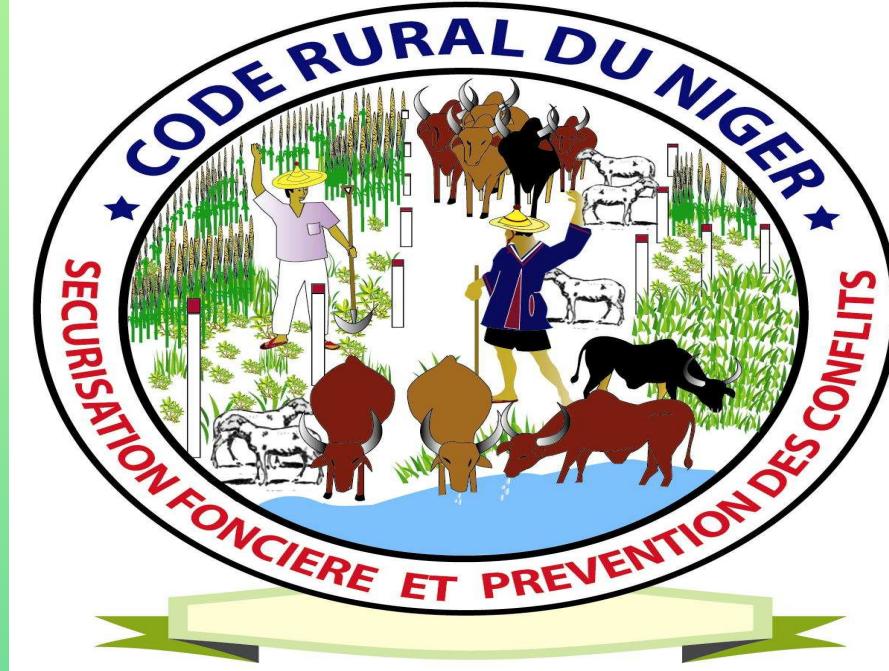
République du Niger



Secrétariat Permanent du Code Rural

Les pratiques de sécurisation foncière rurale à l'échelle
communale en Afrique de l'Ouest et à Madagascar

Atelier d'échanges de pratiques
Cotonou, 20 au 25 octobre 2008



Les dispositifs institutionnels et les mécanismes de la gestion foncière communale: Cas du Niger

Maman Sani Amadou - Aménagiste SPCR

Plan de la Communication

- 1. La Commission foncière communale, « Cofocom » : Instance chargée de la gestion foncière communale**
- 2. la composition de la Cofocom**
- 3. Les missions de la Cofocom**
- 4. Articulation entre la Cofocom et le Conseil communal**
- 5. Articulation entre la Cofocom et les autres acteurs communaux**
- 6. Les outils de la gestion foncière**
- 7. Le mode de financement de la Cofocom**
- 8. Etat de mise en place des Cofocom de 2006 à 2008**

1. La Cofocom: Instance chargée de la gestion foncière communale

- **La Cofocom** constitue une opportunité pour assurer une dynamique de gouvernance locale des espaces et ressources naturelles dans le cadre de la décentralisation.
- Cette gouvernance locale doit permettre une meilleure sécurisation des opérateurs ruraux et la prévention des conflits.

2. la composition de la Cofocom

- Les élus
- Les autorités coutumières
- Les services techniques
- Les représentant(e)s des utilisateurs des ressources naturelles rurales

3. Les attributions de la commission foncière communale

- l’information et la sensibilisation des populations de la commune par la vulgarisation des textes du Code Rural ;
- la mise en place et l’encadrement des commissions foncières de villages et de tribus ;
- la contribution au processus d’élaboration du Schéma d’Aménagement Foncier de la Région ;
- la conduite du processus de délivrance de titres de propriété en rapport avec la commission foncière départementale ;
- la conduite du processus de sécurisation (identification, délimitation, matérialisation et inscription au dossier rural) des ressources partagées (couloirs de passage, aires de pâturage, forêts, points d’eau, aires de repos des animaux, etc. ...)
- la délivrance de contrat de concession rurale sur les terres du domaine public et privé ;
- la délivrance d’attestation de droit d’usage prioritaire sur les terroirs d’attache des pasteurs, en rapport avec la commission foncière départementale.
- la tenue du dossier rural de la commune en rapport avec la commission foncière départementale ;
- le contrôle de mise en valeur des ressources naturelles rurales de la commune ;

4. Articulation entre la Cofocom et le Conseil communal

Cofocom :

- **Facilite la prise des décisions par le CM**
- **Facilite la mise en œuvre des décisions**
- **Contrôle les décisions du CM**

5. Articulation entre la Cofocom et les autres acteurs communaux

- les pouvoirs locaux
- les organisations paysannes,
- les services techniques, les services domaniaux
- les Cofob (Commissions foncières de base au niveau des villages et tribus)

6. Les outils de la gestion foncière

- Le Schéma d'Aménagement Foncier
clarification des vocations et des droits sur les espaces et ressources naturelles
- Le Dossier Rural
archivage des droits sur les espaces et les ressources

7. Le mode de Fonctionnement des Commissions Foncières Communales

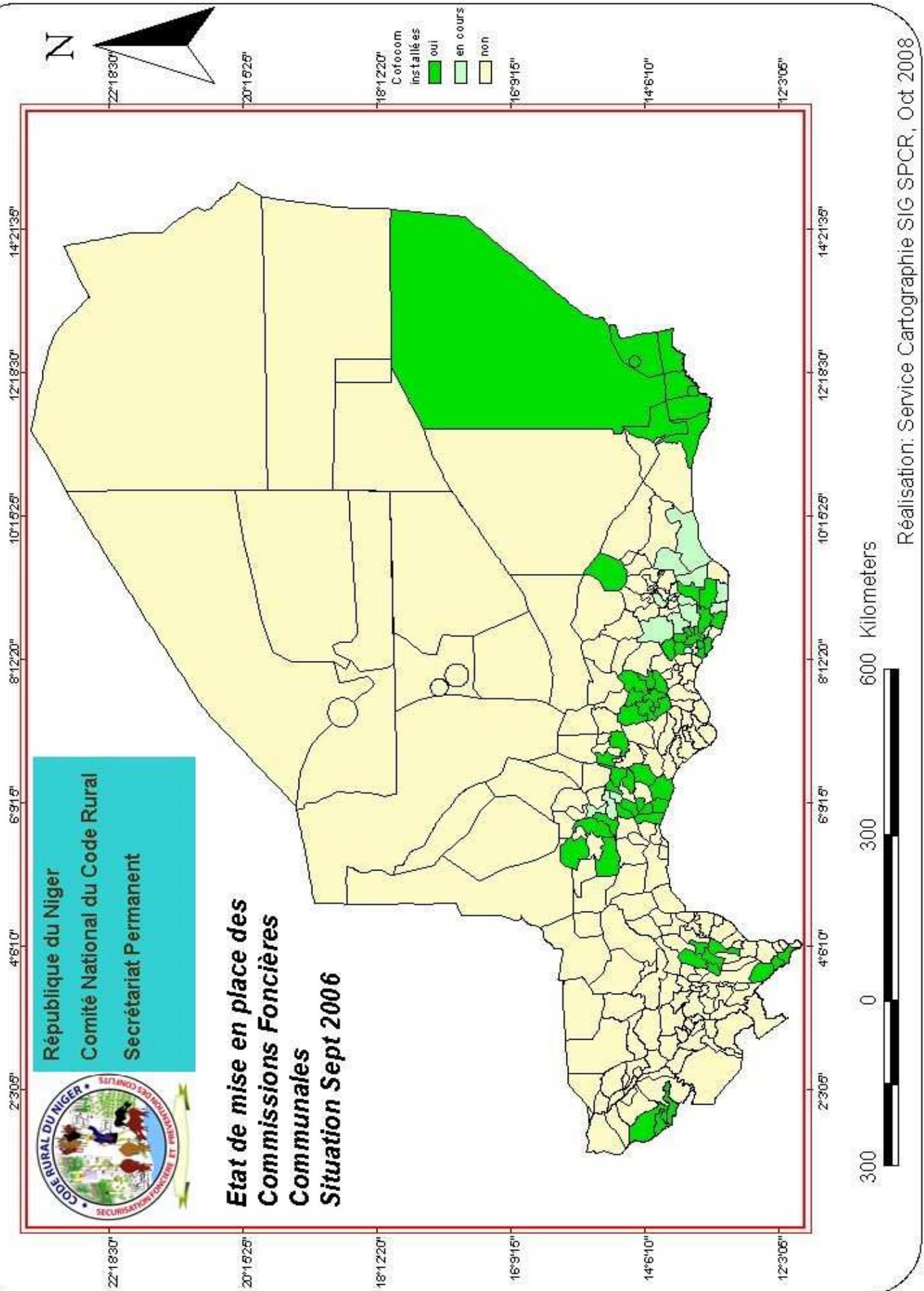
- Le règlement intérieur
- L'article 12 de l'arrêté N° 98 du 25 novembre 2005 stipule que : « Le budget de fonctionnement de la commission foncière communale est constitué des contributions de l'Etat, des collectivités territoriales, des partenaires techniques et financier ainsi que des produits de ses activités. »

8. État de mise en place des Commissions Foncières Communales de 2006 à 2008

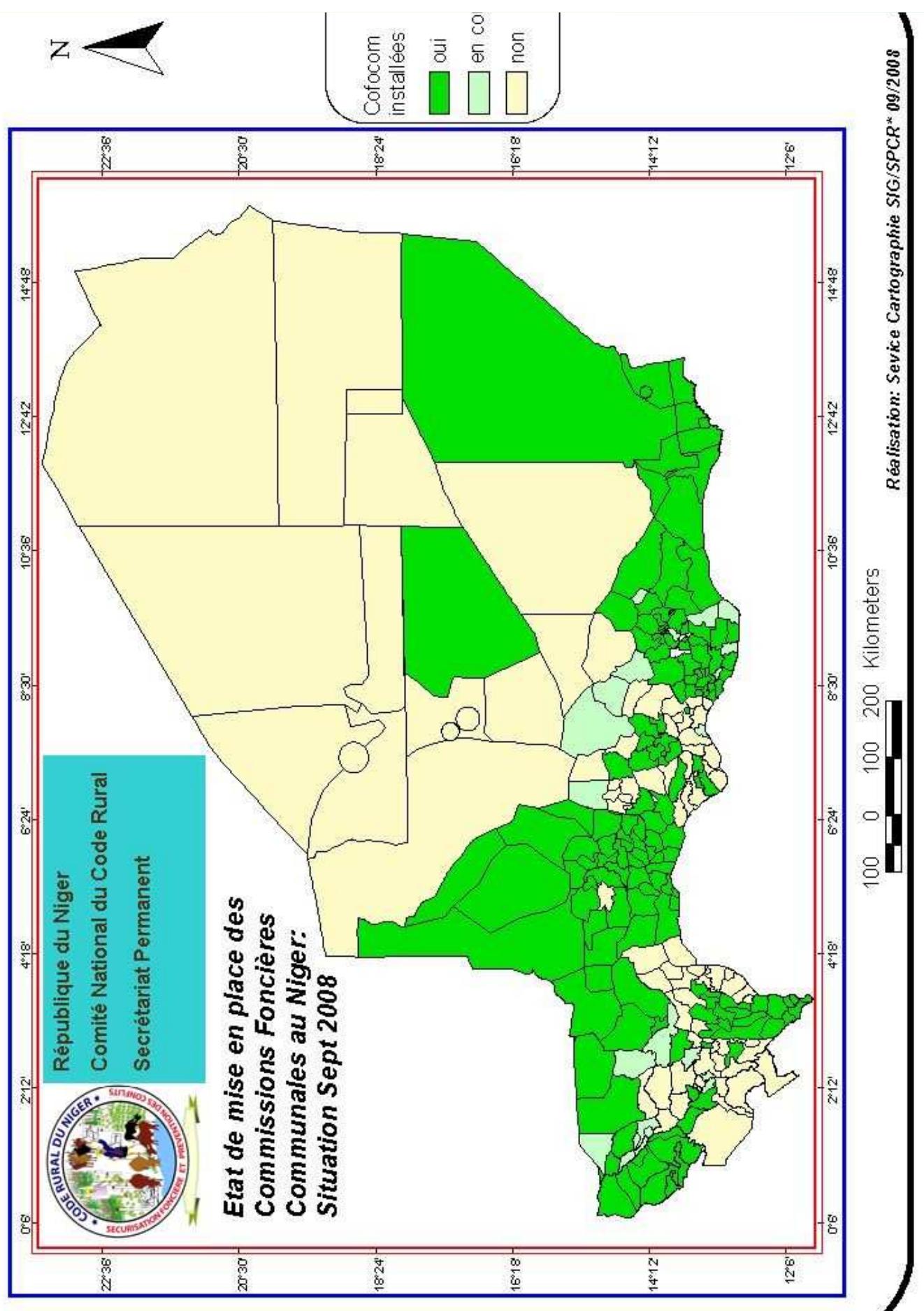


République du Niger
Comité National du Code Rural
Secrétariat Permanent

**Etat de mise en place des
Commissions Foncières
Communales
Situation Sept 2006**



Réalisation: Service Cartographie SIG SPCR, Oct 2008





Le Code Rural au Niger



Je vous remercie de votre aimable attention